



## Dégât des eaux et défaut d'assurance

Par **Nikolas26**, le **20/08/2012** à **13:14**

Bonjour,

J'aurais besoin de quelques conseils suite à un dégât des eaux, à priori responsable. Malheureusement, je n'avais pas d'assurance à ce moment là (résiliation pour défaut de paiement).

Il semble que ma machine à laver le linge ait débordée et provoquée des dégâts chez mes voisins du dessous.

Je dis a priori, car un plombier est venu et à déduit que c'était la machine qui a causé le sinistre. Je suis un peu perplexe à ce sujet car il y a eu très peu d'eau chez moi mais surtout que c'est une machine qui a moins de 2mois.

Je voudrais savoir comment régler ce problème sans me faire avoir.

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **20/08/2012** à **14:18**

bjr,

comme vous n'avez pas d'assurance (obligatoire si vous êtes locataire) vous devrez rembourser les dommages sur vos fonds propres.

si vous estimez que le dommage a été causé par votre machine à laver sous garantie, vous demanderez à vous faire rembourser à votre vendeur au titre de la garantie.

cdt

Par **chaber**, le **20/08/2012** à **16:37**

bonjour

d'accord avec Amatjuris mais je doute fort que la garantie soit susceptible de jouer pour le débordement de la machine à laver, sauf s'il y a eu un problème technique